

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR

Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques de St Pierre Quiberon

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Jean-Yves LE DEROFF, directeur de l'ENVS

OBJET DE LA CONSULTATION

La réfection complète du Système de Sécurité Incendie, du bâtiment « REGATE » à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

REMISE DES OFFRES

Date et heure limite de réception : 7 février 2020 à 18 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	3
ARTICLE 4 – DELAI D’EXECUTION DES PRESTATIONS	3
ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
ARTICLE 6 – MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX.....	4
ARTICLE 7 – MODE DE REGLEMENT.....	4
ARTICLE 8 – FORME DE LA CANDIDATURE.....	4
ARTICLE 9 – TRANSMISSION ET PRESENTATION DES PLIS.....	5
ARTICLE 10 – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES.....	7
ARTICLE 11 – DROIT – LANGUE – MONNAIE.....	8
ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	8
ARTICLE 13 - PROCEDURE DE RECOURS.....	9

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La réfection complète du Système de Sécurité Incendie, (SSI), du bâtiment d'hébergement « REGATE » à l'ENVS, Beg Rohu 56510 Saint Pierre Quiberon.

Code CPV principal : 31625100-4 Système de détection incendie

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 26 II du code des Marchés Publics (CMP).

Les variantes ne sont pas autorisées.

L'opération de travaux est allotie en 3 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés à lots séparés :

- Lot 1 : Assistance, coordination, essais et réception définitive
- Lot 2 : Fourniture et pose du système de détection incendie
- Lot 3 : Etude de la mise en conformité du désenfumage.

Les candidats sont invités à se reporter aux cahiers des clauses techniques et particulières (CCTP) pour prendre connaissance des conditions d'exécution du marché.

La visite des locaux est obligatoire. Elle seule permettra d'appréhender correctement le futur chantier et d'évaluer l'ensemble des prestations à prendre en compte et des contraintes dues au fait que les locaux resteront en activité.

Le rdv sera pris auprès de :

Contact : **Olivier ROSSO, Responsable du Service Technique**

Adresse : **Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
Le Beg Rohu
56 510 SAINT PIERRE QUIBERON
Mail : olivier.rosso@envsn.sports.gouv.fr
Tel : 02 97 30 30 46 ou 06 02 15 92 70**

A l'issue de la visite, il sera délivré un certificat de visite qui devra obligatoirement être inséré au mémoire technique du candidat.

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixées au : 7 février 2020 à 18 heures

ARTICLE 4 – DELAI D’EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai d’exécution des travaux est fixé à 12 mois pour le lot 2

Le délai d’exécution de la prestation intellectuelle est fixé à 12 mois pour les lots 1 & 3

ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des documents suivants:

- Règlement de consultation
- Acte d’engagement (DC3)
- Cahier des charges fonctionnel du système de sécurité incendie (CCF)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Avis d’appel à la concurrence
- Plan du bâtiment
- Bordereau des prix

Le dossier de consultation peut être téléchargé :

- sur le site de l’ENVS à l’adresse :
<http://www.envsn.sports.gouv.fr/homepage/marches-publics>
- sur le site des marchés publics :
<http://www.marches-publics.gouv.fr>

ARTICLE 6 – MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX

Le candidat devra proposer une offre établie à la date de signature de l’acte d’engagement. Le marché est traité suivant un prix unitaire ferme exprimé en euros HT.

ARTICLE 7 – MODE DE REGLEMENT

Le titulaire du marché est réglé par mandat administratif.

Comme le prévoit les textes, le principe de règlement est la facturation au service fait. Par conséquent des situations peuvent être présentées aux fins de mois, les situations devront être auparavant obligatoirement présentées en réunion de chantier et co-signées par le B.E.T./coordinateur S.S.I. Maître d’Œuvre et la Maîtrise d’ouvrage attestant l’avancement du service fait.

Le virement est effectué par l’ENVS sur le compte bancaire ou postal du titulaire.

Le paiement de la facture interviendra dans le délai fixé à l’article 98 du code des marchés publics (soit 30 jours maximum).

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception à l’ENVS de la facture.

ARTICLE 8 – FORME DE LA CANDIDATURE

8.1 Sous-traitance

Le candidat peut sous-traiter une partie des prestations, au moment du dépôt de l'offre ou en cours d'exécution du marché. Dans le cas où la demande de sous-traitance interviendrait dès le dépôt de l'offre, le candidat doit adresser en même temps que sa candidature une déclaration modèle DC4 ou un document reprenant les mentions de ce modèle.

8.2 Groupement

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement solidaire dans les conditions prévues à l'article 51 du code des marchés publics. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques.

Il est interdit aux candidats de se présenter :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution de marché à un groupement, celui-ci devra alors prendre la forme du groupement solidaire.

ARTICLE 9 – TRANSMISSION ET PRESENTATION DES PLIS

9.1 Transmission des offres

Les documents constituant ou accompagnant l'offre seront rédigés en français.

Les offres seront déposées sur la plateforme d'achat de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

9.2 Composition de l'envoi

La proposition se compose de 2 dossiers :

1) LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1° **La lettre de candidature** du soumissionnaire jointe (modèle DC1) – ou équivalent – dûment complétée et signée

2° **La déclaration du candidat** jointe (modèle DC2) – ou équivalent – dûment complétée et signée

En application du III de l'article 45 du CMP, pour justifier de ses capacités financières, le candidat peut demander que soient également prises celles d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie.

Cas d'entreprise ayant commencé leur activité depuis moins d'un an :

Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des

entreprises ou un extrait du registre du commerce et des sociétés ou tout autre document officiel attestant de la création de la société dans l'année est demandé.

- 1) s'il y a lieu, l'**attestation d'habilitation à engager la société** (POUVOIR) de la personne signataire de l'acte d'engagement
- 2) un **mémoire de candidature** contenant :
 - les effectifs de la société
 - les matériels et techniques de la société
 - Les moyens humains prévus d'être affectés à la réalisation du présent marché
 - chiffre d'affaire des 3 dernières années
 - des références dans le domaine ou attestant du savoir-faire comportant les coordonnées des personnes référentes de la réception des réalisations et des ouvrages.
 - une copie des certificats de technicité et de formation des personnels prévus à l'affectation sur le chantier
 - Planning des tâches
 - Le certificat de visite du site délivré par le maître d'ouvrage.

2) LE DOSSIER OFFRE

1° **obligatoirement : l'exemplaire de l'acte d'engagement et son mémoire technique devant :**

- Etre renseigné, daté et signé par le candidat
- Porter lisiblement le nom et la qualité de la personne habilitée à engager la société et le cachet de la société

2° **l'acte d'engagement** dûment complété et signé par le candidat

3° le règlement de la consultation (RC) datés et signés par le candidat devant permettre la comparaison des candidats

4° un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) du candidat.

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites, les dossiers incomplets, ne seront pas examinés.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de faire parvenir des documents clairs et exhaustifs à l'administration lui permettant ainsi l'appréciation et le classement des candidats selon les critères de sélection énoncés dans le présent règlement de consultation.

ARTICLE 10 – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

10.1 Critère de sélection des candidatures

Les candidatures seront appréciées au regard des éléments transmis dans le mémoire de candidature, à savoir :

- Les effectifs de la société
- Les moyens matériels et techniques de la société
- Les moyens humains prévu d'être affectés sur le présent marché et leur niveau de compétence analysé d'après les références et les formations reçus.
- Des références dans le domaine ou attestant du savoir faire
- Une copie des certificats de technicité. Ces éléments pourront permettre de départager deux entreprises jugées techniquement équivalentes.

10.2 Critères de sélection des offres et modalités d'analyse des offres

Le pouvoir adjudicateur examinera l'offre des candidats, pour établir un classement. Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

ATTENTION : les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Le candidat s'engage à renoncer à ses conditions générales de vente.

Les offres seront sélectionnées et classées selon des critères pondérés ci-après mentionnés :

- 1) Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (50%)
- 2) Prix (30%)
- 3) Délai de livraison et de réalisation (20%)

Si les documents ne parviennent pas dans les délais impartis, le pouvoir adjudicateur prononce l'élimination du candidat et présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 11 – DROIT – LANGUE – MONNAIE

Le contrat est régi par le droit français.

La langue utilisée, pour la rédaction des documents contractuels du marché ainsi que pour toute correspondance, est la langue française.

L'unité monétaire est l'Euro.

ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront adresser leurs demandes à :

Renseignements d'ordre technique :

Contact : **Olivier ROSSO, Responsable du Service Technique**

Adresse : **Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
Le Beg Rohu
56 510 SAINT PIERRE QUIBERON**

Mail : olivier.rosso@envsn.sports.gouv.fr

Tel : **02 97 30 30 46 ou 06 02 15 92 70**

Renseignements d'ordre administratif :

Contact : **Caroline BAUCHET, Gestionnaire marché public**

Adresse : **Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
Le Beg Rohu
56 510 SAINT PIERRE QUIBERON**

Mail : caroline.bauchet@envsn.sports.gouv.fr

Tel : **02.97.30.30.44**

ARTICLE 13 – PROCEDURE DE RECOURS

13.1 Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

13.2 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Contact : **Clémentine LECERF, Chef des services financiers**

Adresse : **Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
Le Beg Rohu
56 510 SAINT PIERRE QUIBERON**

Mail : clementine.lecerf@envsn.sports.gouv.fr

Tel : **02.97.30.30.22**